

## **Compte-rendu du Conseil municipal du 6 avril 2019**

Sept conseillers présents

Absents et excusés: Geneviève Barbier, procuration à Pascal Reynard, et Xavier Dessertine, procuration à Didier Lacroix.

Secrétaire de séance: Evelyne Prêle

Approbation à l'unanimité (9 voix pour) du compte-rendu du précédent conseil municipal.

### **1-DEPARTEMENT: DEMANDE D'UNE SUBVENTION**

Le conseil a autorisé à l'unanimité le maire à demander auprès du département une subvention dans le cadre de l'appel à projets pour financer l'achat et la pose des panneaux de dénomination des voies de la commune.

### **2-SYDER**

La partie fiscalisée des charges annuelles du SYDER (4.655,65 euros en 2019) restera fixée à 50% comme l'an dernier. Les autres 50% seront pris en charge par le budget communal.

Approbation à l'unanimité.

La baisse de moitié des charges du SYDER (par rapport à 2018) devrait entraîner une diminution de la facture totale de la taxe foncière 2019.

### **3-VOTE DES 3 TAXES DES IMPOTS DIRECTS**

Le conseil a approuvé à l'unanimité le maintien en 2019 à un niveau inchangé des trois taxes directes locales.

La taxe d'habitation: 13,20%

La taxe foncière sur le bâti: 13,92%

La taxe foncière sur le non bâti: 27,13%.

### **4-COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**

Le conseil a approuvé (8 voix pour, une abstention) les comptes administratifs 2018 (exploitation forestière et budget communal).

### **5-VOTES DES BUDGETS 2019**

- budget communal

Fonctionnement (dépenses, recettes): 289.502,00 euros

Investissement (dépenses, recettes): 174.781,00 euros

- exploitation forestière

Fonctionnement (dépenses, recettes): 14.942,00 euros

5.076 euros seront reversés au budget communal

Votes à l'unanimité de ces deux budgets.

Les principaux investissements prévus cette année seront notamment les travaux d'aménagement des places de parking pour personnes à mobilité réduite près de la mairie, et les dépenses liées au nouvel adressage.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- la mairie a obtenu d'Eiffage une réduction de 5% du montant du devis des travaux près de la mairie (11.171,52 euros Hors taxes contre 11.759,50 euros prévus précédemment).

- en raison de l'absence pour raisons de santé de notre employé communal, le passage d'épaveuse sur les chemins communaux sera confié à l'entreprise Dumontet (Saint\_Just d'Avray) qui pourra assurer le déneigement de la commune l'hiver prochain si nécessaire.

- une réunion de la commission forêt a eu lieu récemment avec le technicien de l'ONF: les coupes prévues cette année dans la forêt communale sont estimées à environ 15.500 euros. Des employés de l'ONF feront les travaux nécessaires qui ne pourront pas être réalisés par notre employé communal.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL: le vendredi 24 mai à 20H30.